

Shefford, Québec.  
Le 2 avril 2013

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil de la Municipalité du Canton de Shefford tenue au siège social de la Municipalité, 245, chemin Picard, Shefford, province de Québec, le mardi 2 avril 2013.

**PRÉSENCES** : - son honneur le maire M. André Pontbriand.

Les conseillers Denise Papineau, Donald Tétreault, Pierre Martin, Robert Ledoux et Claude Lallier.

**MOMENT DE SILENCE**

2013-04-54

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire ayant constaté le quorum,  
IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Robert Ledoux,  
APPUYÉ par M. le conseiller Claude Lallier,  
ET RÉSOLU unanimement d'ouvrir la présente séance.

2013-04-55

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Martin,  
APPUYÉ par M. le conseiller Donald Tétreault,  
ET RÉSOLU unanimement par les membres présents que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté comme suit, en laissant ouvert le point 13 intitulé « Autres sujets » :

Présences

Moment de silence

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière 5 mars 2013
4. Questions portant sur l'ordre du jour
5. Sujets intéressant l'occupation du territoire
  - 5.1 Suivis de dossier concernant l'occupation du territoire
  - 5.2 Sujets particuliers :
6. Sujets intéressant la réglementation et les permis
  - 6.1 Suivis de dossier concernant la réglementation et les permis
  - 6.2 Sujets particuliers :

- 6.2.1 Projets conformes au PIIA
  - 6.2.2 Demande de dérogation mineure n° 2013-01
  - 6.2.3 Embauche – Inspecteur municipal
- 7. Sujets intéressant la sécurité publique
  - 7.1 Suivis de dossier concernant la sécurité publique
    - 7.1.1 Protection policière
    - 7.1.2 Sécurité publique (incendies et premiers répondants)
  - 7.2 Sujets particuliers :
- 8. Sujets intéressant l'environnement et l'hygiène du milieu
  - 8.1 Suivis de dossier concernant l'environnement et l'hygiène du milieu
  - 8.2 Sujets particuliers :
    - 8.2.1 États généraux de l'eau du Bassin versant de la Yamaska – Campagne d'appui populaire
- 9. Sujets intéressant le transport et la voirie municipale
  - 9.1 Suivis de dossier concernant le transport et la voirie municipale
  - 9.2 Sujets particuliers :
    - 9.2.1 Adjudication – Remplacement d'un ponceau – Rue Dupuis
    - 9.2.2 Adjudication – Travaux de pavage 2013
- 10. Sujets intéressant les loisirs, les parcs, la famille et le communautaire
  - 10.1 Suivis de dossier concernant les loisirs, les parcs, la famille et le communautaire
  - 10.2 Sujets particuliers :
- 11. Sujets intéressant les communications
  - 11.1 Suivis de dossier concernant les communications
  - 11.2 Sujets particuliers :
- 12. Sujets intéressant les finances et l'administration
  - 12.1 Suivis de dossier concernant les finances et l'administration

12.2 Sujets particuliers :

12.2.1 Approbation et ratification des comptes

12.2.2 Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur couvrant l'exercice financier du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012

12.2.3 Avis de motion – *Règlement numéro 2013-497 modifiant le Règlement de régie interne numéro 2012-488 concernant les comités de la municipalité du Canton de Shefford*

12.2.4 Modification à la *Politique sur les loisirs*

12.2.5 Modification de l'offre de service de Transport Adapté Pour Nous inc.

14. Autres sujets

14.1 Suivis de dossier concernant autres sujets

14.2 Sujets particuliers :

15. Correspondance

15.1 Filière nucléaire civile et militaire au Québec – De l'exploitation de l'uranium à la gestion permanente des déchets radioactifs

15.2 Résolution d'appui – Demande pour la formation d'une coalition-barrages

16. Période de questions

17. Clôture de la séance

2013-04-56

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2013**

SUR UNE PROPOSITION de M. le conseiller Claude Lallier, APPUYÉE par Mme la conseillère Denise Papineau, IL EST RÉSOLU unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2013.

**QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR**

**SUJETS INTÉRESSANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE**

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

➤ SUJETS PARTICULIERS :

## SUJETS INTÉRESSANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS
- SUJETS PARTICULIERS :

2013-04-57

### PROJETS CONFORMES AU PIIA

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Shefford a adopté le *Règlement n° 2007-438 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du règlement :

Projets de construction (ou agrandissement) de bâtiment accessoires :

1. Damien Rodriguez et Stéphanie Braud présentent une demande (bâtiment accessoire : remise à jardin) pour le **16, rue Darby**;
2. Maurice Gagné et Murielle Guérin présentent une demande (agrandissement bâtiment accessoire : remise) pour le **16, rue Thérèse**;
3. Alexandre Marchildon et Marie-Claude Bouchard-Richard présentent une demande (bâtiment accessoire : remise) pour le **233, rue Lavigne**;
4. Mireille Jacques présente une demande (bâtiment accessoire : garage) pour le **62, rue Catlin**;
5. Marc Brodeur et Noémie Desjardins présentent une demande (bâtiment accessoire : garage) pour le **48, rue Chenail**;
6. Georges Brandrick et Josée Ostiguy présentent une demande (bâtiment accessoire : remise à machinerie agricole) pour le **1427, rue David-Bouchard**;

Projet de construction (ou agrandissement) de bâtiment principal :

7. Guy Allaire présente une demande (agrandissement bâtiment principal : solarium) pour le **14 Place Fortin**;
8. Maurice Dalpé et Linda Roy présentent une demande (agrandissement bâtiment principal : garage rattaché) pour le **82, chemin Robinson ouest**;
9. Alexandre Marchildon et Marie-Claude Bouchard-Richard présentent une demande (bâtiment principal : résidence unifamiliale) pour le **233, rue Lavigne**;
10. Benjamin Lacasse présente une demande (bâtiment principal : résidence unifamiliale) pour le **28, Impasse du Cerf**;

11. Marc Henri et Johanne Bissonnette présentent une demande (bâtiment principal : résidence unifamiliale) pour le **96, Grand-Royal ouest**;
12. Mathieu Dufault et Caroline Lachance présentent une demande (bâtiment principal : résidence unifamiliale) pour le **13, rue Ducharme**;
13. Marc Brodeur et Noémie Desjardins présentent une demande (bâtiment principal : résidence unifamiliale) pour le **48, rue Chenail**;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'avis du CCU qui recommande l'acceptation des treize (13) projets, lesquels répondent aux exigences minimales du *Règlement relatif aux plans d'implantation et intégration architecturale # 2007-438*;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,  
APPUYÉ par M. le conseiller Claude Lallier,  
ET RÉSOLU à l'unanimité d'accepter l'ensemble des projets et d'autoriser les inspecteurs municipaux à émettre les permis et certificats nécessaires à leur réalisation.

2013-04-58

#### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2013-01

**Lot :** 2 594 925

**Propriétaire :** Michel Lévesque  
**Localisation :** 39, Montée Krieghoff  
**Zonage :** RV-2 (résidentiel) (zonage municipal)  
Blanc (zonage provincial)

#### **Description du lot :**

- superficie : 8 122,60 mètres carrés
- largeur : 280,58 mètres

#### **Nature et effets de la demande :**

Cette demande consiste à permettre l'ajout d'un logement intergénérationnel dans un bâtiment principal. La superficie de plancher totale du logement supplémentaire exigé, à l'article 151 alinéa a) du *Règlement de zonage #2005-419*, est d'au plus 70 mètres carrés (750 pieds carrés), alors que le projet déposé propose une superficie de 73 mètres carrés (785 pieds carrés). Une dérogation sera sur une différence de 3 mètres carrés supplémentaires.

Le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme :

« CONSIDÉRANT QUE la demande est pour permettre l'agrandissement de la résidence pour ajouter un logement de type intergénérationnel;

CONSIDÉRANT le croquis du plan de construction;

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'analyse, la superficie de plancher ne respecte pas *l'article 151 alinéa a)* du *Règlement de zonage #2005-419*;

CONSIDÉRANT QUE cette irrégularité représente une perte de jouissance pour le demandeur et ses parents;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne contrevient pas au plan d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est unanimement résolu que le CCU recommande au conseil de la Municipalité d'accepter le projet de monsieur Michel Lévesque et d'accorder une dérogation mineure sur le lot 2 594 925 du cadastre du Québec, lot situé sur la montée Krieghoff, à Shefford, pour l'agrandissement du bâtiment principal (intergénérationnel) ayant une superficie de plancher de 73 mètres carrés »

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibération du conseil,  
IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,  
APPUYÉ par M. le conseiller Claude Lallier,  
ET RÉSOLU à l'unanimité que la demande de dérogation mineure numéro 2013-01 soit acceptée.

2013-04-59

#### EMBAUCHE – INSPECTEUR MUNICIPAL

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Robert Ledoux,  
APPUYÉ par M. le conseiller Donald Tétreault,  
ET RÉSOLU à l'unanimité d'accepter l'embauche de Madame Pascale Létourneau-Tremblay à titre d'inspectrice municipale, et ce, à compter du 15 avril 2013 à raison de 37,5 heures/semaine, le salaire étant établi selon le contrat de travail signé entre les parties, avec période probatoire de six (6) mois.

#### SUJETS INTÉRESSANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
  1. PROTECTION POLICIÈRE
  2. SÉCURITÉ PUBLIQUE (INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS)
- SUJETS PARTICULIERS :

#### SUJETS INTÉRESSANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU

- SUJETS PARTICULIERS :

2013-04-60

### ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'EAU DU BASSIN VERSANT DE LA YAMASKA – CAMPAGNE D'APPUI POPULAIRE

CONSIDÉRANT QUE les efforts d'assainissement des 35 dernières années ont permis certaines améliorations de la qualité de l'eau dans le bassin versant de la Yamaska;

CONSIDÉRANT QUE la rivière demeure, toutefois, l'affluent le plus pollué du Saint-Laurent et que la capacité de son bassin versant à soutenir la biodiversité et des écosystèmes aquatiques en santé est compromise;

CONSIDÉRANT QU'il est urgent de restaurer la Yamaska et ses affluents;

EN CONSÉQUENCE :

SUR UNE PROPOSITION de Mme la conseillère Denise Papineau, APPUYÉE par M. le conseiller Robert Ledoux,

IL EST RÉSOLU unanimement de faire paraître de la publicité dans le bulletin municipal, sur le site Internet de la Municipalité et d'inviter la population à signer le document intitulé « Campagne d'appui populaire » dont des copies seront disponibles à la Mairie;

De demander à la population du Canton de Shefford d'appuyer leurs élus municipaux dans leur participation à cette démarche visant à trouver des solutions concrètes;

De demander aux gouvernements et organismes de renforcer le financement dédié à la gestion durable de l'eau, puisque la qualité de vie des citoyens et de leurs enfants en dépend.

### SUJETS INTÉRESSANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE

- SUJETS PARTICULIERS :

2013-04-61

### ADJUDICATION – REMPLACEMENT D'UN PONCEAU – RUE DUPUIS

CONSIDÉRANT QU'en réponse à l'appel d'offres afin d'obtenir le meilleur prix pour le remplacement du ponceau de la rue Dupuis, la Municipalité du Canton de Shefford a reçu neuf (9) soumissions pour ce projet;

CONSIDÉRANT QUE les neuf (9) soumissions ont été ouvertes publiquement le 18 mars 2013 à la Mairie du Canton de Shefford et que les offres sont les suivantes :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant, taxes en sus</b>
Roger Dion et fils 2006 inc.	39 630,00 \$
Bertrand Ostiguy inc.	55 935,40 \$
Construction Choinière, Division de Sintra inc.	58 447,49 \$
Groupe Allaire & Gince infrastructures inc.	59 120,00 \$
Construction DJL inc.	59 368,72 \$
Lambert & Grenier inc.	71 972,20 \$
Excavation St-Pierre & Tremblay inc.	75 375,00 \$
Excavations Mario Roy inc.	76 186,93 \$
Les Constructions Hydrospec inc.	177 106,80 \$

Considérant que la firme *Les Consultants S.M. inc.*, dûment mandatée pour préparer les plans et devis de ces travaux et pour suivre le processus d'appel d'offres, recommande au conseil, après analyse des soumissions, d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Roger Dion et fils 2006 inc., pour la somme de 39 630,00 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Lallier,  
APPUYÉ par M. le conseiller Robert Ledoux,  
ET RÉSOLU à l'unanimité que le conseil adjuge le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Roger Dion et fils 2006 inc., au montant de 39 630,00 \$, taxes en sus.

2013-04-62

#### ADJUDICATION – TRAVAUX DE PAVAGE 2013

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu trois (3) soumissions suite à son appel d'offres afin d'obtenir le meilleur prix pour les travaux de pavage 2013 à effectuer sur les voies suivantes :

- chemin Brandrick (entre Saxby-Nord et la limite de Saint-Joachim);
- rue Lorraine (entre la rue Bertrand et la rue Lavigne et entre la rue Lavigne et le Cul-de-sac sans boule de virage);
- rue Georges (entre le chemin du Golf et la limite de la Ville de Waterloo);
- rue André (entre la rue Georges et le Cul-de-sac sans boule de virage);
- rue des Galets (entre la rue André et le Cul-de-sac sans boule de virage);
- rue Dupuis (entre la rue Clermont et la rue Lorraine);
- rue Sylvie (entre le chemin Denison-Est et la rue France);

CONSIDÉRANT QUE les trois (3) soumissions ont été ouvertes publiquement le 18 mars 2013 à la Mairie du Canton de Shefford et que les offres sont les suivantes :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Total (taxes incluses)</b>
Construction DJL Inc.	620 378,74 \$
Pavages Maska Inc.	630 826,34 \$
Sintra Inc. (Région Montérégie)	634 614,75 \$

Considérant que la firme *Les Consultants S.M. inc.*, dûment mandatée pour préparer les plans et devis de ces travaux et pour suivre le processus d'appel d'offres, recommande au conseil d'adjuger le contrat



au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction DJL Inc., pour la somme de 620 378,74 \$ incluant les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Robert Ledoux,  
APPUYÉ par M. le conseiller Claude Lallier,  
ET RÉSOLU à l'unanimité que le conseil adjuge le contrat pour les travaux de pavage 2013 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction DJL Inc., pour la somme de 620 378,74 \$ incluant les taxes applicables.

### **SUJETS INTÉRESSANT LES LOISIRS, LES PARCS, LA FAMILLE ET LE COMMUNAUTAIRE**

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES LOISIRS, LA FAMILLE ET LE COMMUNAUTAIRE
- SUJETS PARTICULIERS :

### **SUJETS INTÉRESSANT LES COMMUNICATIONS**

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES COMMUNICATIONS
- SUJETS PARTICULIERS :

### **SUJETS INTÉRESSANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION**

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION
- SUJETS PARTICULIERS :

2013-04-63

### **APPROBATION ET RATIFICATION DES COMPTES**

SUR UNE PROPOSITION de M. le conseiller Pierre Martin,  
APPUYÉE par M. le conseiller Donald Tétreault,  
IL EST RÉSOLU unanimement d'accepter et/ou ratifier les comptes suivants :

n° 20113702 @ n° 20113777 au montant de 187 763 \$.

2013-04-64

### **DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR COUVRANT L'EXERCICE FINANCIER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2012**

Mme Louise Malo, comptable agréée, dépose le rapport financier de même que le rapport de sa vérification couvrant l'exercice financier du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012.

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Martin,

APPUYÉ par M. le conseiller Donald Tétreault,  
ET RÉSOLU à l'unanimité d'adopter les rapports pour l'année 2012 tels  
que soumis.

2013-04-65

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-497 MODIFIANT  
LE RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE NUMÉRO 2012-488  
CONCERNANT LES COMITÉS DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON  
DE SHEFFORD

Avis de motion est donné par M. le conseiller Donald Tétreault à l'effet  
qu'à la séance du 7 mai 2013, à compter de 19 h 30, il y aura adoption  
du *Règlement numéro 2013-497 modifiant le Règlement de régie  
interne numéro 2012-488 concernant les comités de la Municipalité du  
Canton de Shefford.*

Ce règlement modificatif a pour but de modifier la régie interne des  
comités de la Municipalité concernant la convocation des séances et la  
signature des procès-verbaux.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son  
adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de  
motion.

2013-04-66

MODIFICATION À LA POLITIQUE SUR LES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE la *Politique sur les loisirs* a été adoptée par le  
conseil de la Municipalité le 7 juin 2011 par la résolution n° 2011-06-  
787 et que cette politique a été actualisée par la résolution n° 2012-10-  
1071;

CONSIDÉRANT QUE la *Politique sur les loisirs* se veut un document  
en constante évolution afin de s'adapter, à la fois, aux besoins des  
citoyens, aux réalités de l'offre de services ou d'activités en matière de  
loisirs ainsi qu'à la capacité financière de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE des modifications doivent être portées à cette  
Politique afin :

- de préciser que le *soutien financier* ne s'applique pas aux frais  
de repas qui peuvent être inclus dans un service ou une activité  
de loisirs;
- de mieux circonscrire, dans le temps, la gestion des demandes  
de soutien financier présentées par les citoyens;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Donald Tétreault

APPUYÉ par M. le conseiller Pierre Martin,

ET RÉSOLU unanimement :

De modifier la *Politique sur les loisirs* en précisant que le *soutien  
financier* ne s'applique pas aux frais de repas qui peuvent être inclus  
dans un service ou une activité de loisirs et d'insérer, à cet effet, après  
le texte suivant le huitième (8<sup>e</sup>) point sous le titre « Modalités en  
matière d'accessibilité », le point et le texte suivants :

- « • le *soutien financier* ne s'applique pas aux frais de repas qui peuvent être inclus dans un service ou une activité; »;

De modifier la *Politique sur les loisirs* en précisant les délais pour bénéficier du *soutien financier* de la Municipalité et de supprimer, à cet effet, l'ensemble du texte figurant au dernier point sous le titre « Modalités en matière d'accessibilité » de la *Politique sur les loisirs* et de le remplacer par ce qui suit :

- « • Pour bénéficier du *soutien financier*, le reçu du service ou de l'activité de loisirs admissible en vertu de la présente Politique doit être transmis à la Municipalité dans les quatre-vingt-dix (90) jours de sa date d'émission. Dès la réception du reçu, la Municipalité émettra sa contribution financière, au plus tard, selon la plus rapprochée des trois (3) dates d'échéances suivantes, soit le 15 janvier (date limite pour les réclamations de l'année précédente), le 15 mai ou le 15 septembre de l'année en cours. ».

2013-04-67

#### MODIFICATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ POUR NOUS

CONSIDÉRANT les résolutions n° 2012-12-1124 « Transport Adapté Pour Nous inc. – Acceptation de notre quote-part pour l'année 2013 » et n° 2012-12-1125 « Transport Adapté Pour Nous inc. – Acceptation de notre quote-part pour l'année 2013 » adoptées par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE la situation financière de l'organisme Transport Adapté Pour Nous inc. est affectée en ce que ses prévisions budgétaires se trouvent retranchées de la somme de 15 000 \$ suite à la parution du décret 1257-2012 mentionnant qu'aucune indexation ne sera accordée en regard de l'indice des prix à la consommation et de l'indice des prix au transport;

CONSIDÉRANT QUE pour combler une partie de ce manque à gagner, Transport Adapté Pour Nous inc. propose les modifications suivantes à son service :

- les accompagnateurs pour les déplacements médicaux devront payer leur course au même titre que les accompagnateurs pour les loisirs;
- il n'y aura plus de service de transport le dimanche car le service y est peu fréquenté; toutefois le service de transport pour le dimanche demeurera pour les dimanches des longues fins de semaine et lorsque le dimanche sera une journée de fête (ex. : jour de l'an, dimanche de Pâques, Fête des mères, Journée des patriotes, Fête des pères, St-Jean, Fête du Canada, Fête du travail, Action de grâce, Jour de Noël);

CONSIDÉRANT QUE ces modifications seront effectives dès le 1<sup>er</sup> avril 2013 et nécessitent l'approbation du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,

APPUYÉ par M. le conseiller Pierre Martin,

ET RÉSOLU à l'unanimité que le conseil accepte les modifications ci-

haut mentionnées à l'offre de service de transport collectif de Transport Adapté Pour Nous inc. et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> avril 2013.

## **AUTRES SUJETS**

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT AUTRE SUJETS
- SUJETS PARTICULIERS :

## **CORRESPONDANCE**

2013-04-68

### **FILIÈRE NUCLÉAIRE CIVILE ET MILITAIRE AU QUÉBEC : DE L'EXPLORATION DE L'URANIUM À LA GESTION PERMANENTE DES DÉCHETS RADIOACTIFS**

CONSIDÉRANT QU'il n'y a jamais eu de mine d'uranium dans la province de Québec;

CONSIDÉRANT QU'il y a plusieurs activités d'exploration de l'uranium en cours actuellement dans plusieurs régions du Québec en vue de l'extraction de l'uranium dans un proche avenir;

CONSIDÉRANT QUE les résidus sous forme de sable des mines d'uranium sont volumineux et contiennent 85 pour cent de la radioactivité provenant du minerai d'uranium d'origine;

CONSIDÉRANT QUE les résidus des mines d'uranium contiennent des dizaines de matériaux radioactifs - sous-produits naturels de l'uranium - qui sont parmi les substances les plus radiotoxiques connues de la science, comme le radium, le thorium, le radon et le polonium;

CONSIDÉRANT QUE les résidus des mines d'uranium restent dangereusement radioactifs pendant des centaines de milliers d'années;

CONSIDÉRANT QUE l'Académie des sciences des États-Unis concluait en 2011 qu'il n'existe encore aucune technologie éprouvée pour assurer la sécurisation à long terme des résidus radioactifs des mines d'uranium;

CONSIDÉRANT QUE la seule technologie civile qui nécessite l'utilisation d'uranium en quantités importantes est l'énergie nucléaire;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture définitive de la centrale nucléaire Gentilly-2 à Bécancour marque la fin de l'énergie nucléaire au Québec, de sorte que la société québécoise n'a plus besoin de grandes quantités d'uranium;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada s'est engagé à mettre fin à l'utilisation d'uranium à combustible des réacteurs nucléaires pour la production d'isotopes médicaux en 2016 et finance actuellement le développement de méthodes alternatives pour la production de ces isotopes;

CONSIDÉRANT QUE la seule technologie non civile qui nécessite l'uranium en quantités importantes est l'armement nucléaire, et que la société québécoise n'a aucun intérêt à contribuer directement ou indirectement à la construction de plus d'armes nucléaires;

CONSIDÉRANT QUE l'uranium n'est pas une ressource renouvelable et que ce combustible se transforme, dans les réacteurs comme celui de Gentilly-2, en déchets nucléaires hautement radioactifs qui doivent être isolés de l'environnement et des humains pendant des centaines de milliers d'années à un coût de dizaines de milliards de dollars;

CONSIDÉRANT QU'une motion visant à interdire en territoire québécois l'enfouissement permanent des déchets radioactifs provenant de l'extérieur du Québec a été entérinée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec le 30 octobre 2008; (1)

CONSIDÉRANT QUE la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) identifie le Nouveau-Brunswick, le Québec, l'Ontario et la Saskatchewan comme des provinces bénéficiant du nucléaire, donc lieux potentiels pour recevoir les déchets radioactifs du combustible irradié de toutes les centrales nucléaires canadiennes en un seul site permanent, et que la SGDN a sollicité toute municipalité québécoise désireuse de recevoir lesdits déchets radioactifs sur son territoire, de lui soumettre sa candidature;

CONSIDÉRANT QUE le Canada, un des premiers exportateurs mondiaux d'uranium a participé avec ses partenaires australiens, russes, américains et français à des discussions internationales au sein de l'International Framework for Nuclear Energy Cooperation (Global Nuclear Energy Partnership) où l'éventualité que les pays exportateurs d'uranium puissent être contraints de s'engager à rapatrier les déchets radioactifs de leurs clients a été abordée;

CONSIDÉRANT QUE l'exploitation, l'affinage et l'enrichissement de l'uranium représentent une sérieuse menace pour les écosystèmes, les nappes phréatiques, la santé des populations et contribuent à la prolifération des armes nucléaires;

CONSIDÉRANT QUE le plutonium, un des dérivés de l'uranium créés dans les réacteurs nucléaires, facilite la fabrication d'armes nucléaires et que la prolifération de ces armes dans le monde fait planer une menace permanente sur des millions d'êtres humains;

CONSIDÉRANT QUE l'exploration et l'exploitation minière d'uranium a été interdite en Colombie-Britannique, en Nouvelle-Écosse et en Virginie (États-Unis);

CONSIDÉRANT QUE le Grand Conseil des Cris a déclaré une interdiction de l'extraction d'uranium dans l'Eeyou Istchee-Nord du Québec, tout comme des centaines de municipalités du Québec

CONSIDÉRANT QUE l'International Physicians for the Prevention of Nuclear War, organisation ayant reçu un prix Nobel, recommande une interdiction mondiale de l'exploitation des mines d'uranium;

CONSIDÉRANT QUE l'Association canadienne des médecins pour l'environnement et les Professionnels de la santé pour la survie

mondiale, qui représentent plusieurs milliers de médecins au Canada, ont pris position contre l'exploitation de l'uranium;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est doté d'énormes ressources d'énergies douces renouvelables qui pourraient être mises en valeur à grande échelle, et que nos municipalités sont dépourvues des moyens financiers qui leur permettraient de les développer sur leur territoire;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Denise Papineau,  
APPUYÉ par M. le conseiller Robert Ledoux,

Que la municipalité du Canton de Shefford adopte la présente résolution et qu'elle engage le gouvernement du Québec à :

1. Décréter rapidement un moratoire interdisant l'exploration et l'exploitation de l'uranium sur tout le territoire du Québec, comme l'ont fait la Colombie-Britannique, la Nouvelle-Écosse, la Virginie (É.-U), le Grand Conseil des Cris par une interdiction de l'extraction d'uranium dans l'Eeyou Istchee-Nord du Québec et rendre permanent ce moratoire par l'adoption d'une loi, comme vient de le faire la Nouvelle-Écosse;
2. Assurer l'irréversibilité de sa décision de procéder au déclassement et démantèlement du réacteur nucléaire de Gentilly-2;
3. Favoriser le maintien des emplois à Gentilly-2 par l'acquisition de l'expertise dans le démantèlement de réacteurs nucléaires, par la sécurisation complète du site en conformité avec les plus hautes normes internationales et par le monitoring continu de la radioactivité;
4. D'insister pour qu'Hydro-Québec investisse des sommes comparables à son projet initial de reconstruction de Gentilly-2 afin de financer sur tout le territoire du Québec un vaste chantier de conservation de l'énergie, d'efficacité énergétique et de production de nouvelles énergies par diverses formes d'énergie douce, renouvelable, non hydraulique comme l'éolien, le solaire et la géothermie qui créeront des milliers d'emplois dans toutes les régions du Québec;
5. De soumettre à l'Assemblée nationale un projet de loi inspiré de la motion adoptée à l'unanimité par celle-ci le 30 octobre 2008 qui stipule : « *Que l'Assemblée nationale demande au gouvernement d'interdire l'enfouissement sur le territoire du Québec des déchets et des combustibles irradiés en provenance de l'extérieur du Québec.* »;
6. D'élaborer une politique détaillée pour la gestion à long terme de tous les déchets nucléaires produits en territoire québécois tel que recommandé par le BAPE en 2005;
7. D'interdire au Québec la création de nouveaux inventaires de déchets radioactifs comme ceux qui résulteraient des centrales nucléaires ou des mines d'uranium à l'exclusion des petites quantités de déchets radioactifs résultant de l'utilisation des isotopes à des fins médicales ou industrielles ainsi que de

l'opération des cyclotrons ou autres accélérateurs.

2013-04-69

**RÉSOLUTION D'APPUI – DEMANDE POUR LA FORMATION D'UNE COALITION-BARRAGES**

CONSIDÉRANT la situation vécue par plusieurs municipalités, dont la municipalité de Dixville, qui se retrouvent dans l'obligation de démanteler ou de remettre en état des barrages désuets situés sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont généralement incapables d'assumer les coûts financiers que représentent ces travaux;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Robert Ledoux,  
APPUYÉ par M. le conseiller Claude Lallier,  
D'appuyer la Municipalité de Dixville dans sa demande visant à ce que le gouvernement du Québec modifie sa *Loi sur la sécurité des barrages* et son règlement d'application de manière à alléger la responsabilité des municipalités en lien avec les ouvrages désuets, non dédié à la production d'électricité, nécessitant un démantèlement ou encore une remise en état.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

2013-04-70

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

SUR PROPOSITION de M. le conseiller Robert Ledoux,  
APPUYÉE par M. le conseiller Claude Lallier,  
IL EST RÉSOLU unanimement par les membres présents de lever la présente séance à 21 h 10.

---

Mme Sylvie Gougeon, gma  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

---

M. André Pontbriand  
Maire